

SEANCE ORDINAIRE DU 01 MARS 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 22 février 2010 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. GATTI F. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme BOROWSKI J. D'ANGELO C. Mme FREY G. GERBERT P.J. Mme GILLET C. VALSECCHI E. qui ont donné respectivement procuration à : Mme FALLETTA C. Mme COLANTUONO R. Mme PIETTE C. WALKER R. DASTILLUNG J.P. FILLIUNG M.

Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès verbal de la séance 25 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Examen des budgets primitifs 2010 :
 - Budget principal et service annexe de l'eau
 - Communication du budget primitif du CCAS
 - Fixation des tarifs du service de l'eau
- 2) Budget 2010 – AP/CP (Autorisation de Programme – Crédits de Paiement)
- 3) Subvention annuelle au Syndicat d'Initiative
- 4) Subvention annuelle à l'Amicale du Personnel Municipal et de la Régie d'Electricité
- 5) Subventions aux associations 2010
- 6) Acceptation indemnités de sinistre
- 7) Acceptation indemnités de sinistre

AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2) Cession de terrain aux époux ARL Christian

MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Aménagement et rénovation du groupe scolaire du Centre – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre – *Communication*
- 2) Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang – Avenant n°1 au marché du lot n°3 étanchéité – *Communication*
- 3) Contrats d'entretien du système de détection incendie :
 - Hôtel de Ville
 - De la Salle Baltus le Lorrain
 - COSEC Garang*Communication*
- 4) Création d'une structure multi accueil / Autorisation de dépôt du permis de construire

AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Politique de la Ville – Croix Rouge – Subvention
- 2) Ecole Schweitzer – Projets Arts visuels – octroi de crédits

AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- 1) Concours « Semaine des Arts » 2010

DIVERS ET COMMUNICATIONS

I. AFFAIRES FINANCIERES

1) Examen des budgets primitifs 2010 :

- **Budget principal et service annexe de l'eau**
- **Communication du budget primitif du CCAS**
- **Fixation des tarifs du service de l'eau**

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au maire

M. le Rapporteur présente, en les commentant, les budgets suivant la note de synthèse et les documents budgétaires.

Il s'équilibre :

- Budget principal :
 - fonctionnement : 8 260 537 €
 - investissement : 2 280 451 €
- Budget annexe – Service des eaux
 - exploitation : 1 379 100 €
 - investissement : 285 050 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les budgets primitifs 2010 (budget principal et budget annexe du service des eaux) comme présentés.
- de fixer les tarifs du service de l'eau comme suit :
 - redevance de consommation : 0,97 €/m³ HT
 - le reste : sans changement
- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote, après délibération :

- le Budget Principal est adopté par 27 voix pour
5 voix contre
1 abstention
- le Budget du service des Eaux
et tarifs du service de l'eau sont adoptés par 28 voix pour
5 voix contre

Puis M. le Rapporteur donne communication du Budget Primitif du C.C.A.S.

Le Conseil prend acte.

Interventions :

- Sur le budget principal :

Monsieur PEXOTO relève le manque d'inscription de subventions des collectivités territoriales dans les recettes d'investissement, Monsieur PICARD répond que seules les subventions acquises sont inscrites. Par ailleurs la commune est destinataire de plusieurs promesses de subventions mais par mesure de prudence celles-ci n'ont pas été inscrites.

Monsieur PEXOTO revient sur l'inscription de 50 000 € de travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville (section d'investissement) : des travaux récents ayant déjà été réalisés l'an passé la situation lui paraît préoccupante.

Monsieur le Président répond qu'en 2009 la chaudière avait été refaite car elle avait donné des signes de faiblesse, mais hélas il y a des soucis de circulation d'air au 3^{ème} étage, il fait à contre-emploi chaud ou froid selon que l'on en ait besoin, il nous faut donc trouver une solution pour le personnel du 3^{ème} étage.

Monsieur PEXOTO demande si l'on ne peut pas faire jouer la garantie décennale à l'encontre du maître d'œuvre. S'agissant de cette garantie, Monsieur PICARD précise que pour être mise en œuvre l'ouvrage doit être impropre à sa destination, condition très restrictive.

Monsieur PICARD précise que le projet de budget est basé sur une augmentation des taux de 3 % qui ne sera pas soumise ce soir car nous n'avons pas dans l'immédiat la feuille 1259 sur laquelle figure les taux de l'an passé et les bases prévisionnelles de 2010. L'augmentation des taux sera soumise à un prochain conseil municipal.

Monsieur DELLA MEA revient sur les sommes inscrites pour l'aménagement de la médiathèque et les travaux de rénovation de l'Ecole du Centre. Selon Monsieur le Président les 50 000 € inscrits pour la médiathèque seront destinés à payer les dernières factures, ce qui n'est pas étonnant pour un chantier qui en fait 2.3 millions.

S'agissant de l'Ecole du Centre, une somme avait été inscrite sur le budget 2009 mais des avenants auront lieu en raison d'imprévus constatés lors de l'avancée des travaux. Il s'agit donc d'anticiper.

D'après Monsieur LACAN, la section d'investissement peut être qualifiée « d'anorexique », voire de « famélique ». Les investissements sont en baisse alors que les taxes sont en hausse.

Monsieur le Président répond que le souci de l'équipe municipale est de faire un budget en fonction des possibilités et d'éviter au maximum la pression fiscale sur les contribuables. Le Maire précise qu'on ne peut pas vivre au dessus des moyens de la commune mais qu'on doit vivre avec les moyens de celle-ci car gouverner c'est aussi prévoir.

Monsieur LACAN rajoute que sans investissement on peut difficilement relancer l'emploi. Monsieur le Président est tout à fait d'accord sur le principe d'une relance de l'emploi mais cela ne peut pas se faire sur le dos du contribuable. L'emprunt se répercute sur les dépenses de fonctionnement équilibré par l'impôt.

▪ Sur le service de l'eau :

Monsieur LACAN souligne qu'une augmentation de 11 % est trop brutale en une fois.

Monsieur le Président affirme que Creutzwald est la 2^{ème} ville la moins chère selon les chiffres du département.

Le souci de l'équipe municipale pour l'eau est du même ordre que pour les taxes : « nous n'augmentons ni pour le plaisir, ni pour nous enrichir mais parce que nécessité fait loi et que l'eau paie l'eau ».

Monsieur LACAN rajoute qu'il ne critique pas l'augmentation mais la brutalité de celle-ci.

Monsieur le Président rajoute que la conjoncture est favorable car l'endettement est nul, il n'y a pas de remboursement d'emprunt. La conjoncture est donc favorable pour limiter au maximum l'augmentation du prix de l'eau et cela toujours dans le souci de l'intérêt du contribuable.

Monsieur PEXOTO souligne que bien souvent on demande aux citoyens de consentir des efforts, pour consommer moins d'eau notamment, et au final cela lui coûte toujours plus cher.

▪ Sur le budget primitif du CCAS :

Monsieur le Président informe le Conseil municipal que le budget a été expliqué et adopté à l'unanimité par tous les membres du CCAS.

Monsieur PEXOTO demande quelle est l'orientation par rapport aux difficultés économiques.

Monsieur le Président répond que 1 400 bons alimentaires ont été distribués en 2009 et qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 la valeur du bon alimentaire est passée de 30 à 40 €.

2) Budget 2010 – AP/CP (Autorisation de Programme – Crédits de Paiement)

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Les investissements des collectivités territoriales peuvent avoir une portée pluri-annuelle. En dérogation au principe d'annualité budgétaire, le législateur a instauré la procédure des AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement).

Il s'agit d'un instrument de gestion emportant une évaluation financière globale d'une opération (AP : limite supérieure de la dépense pouvant être engagée) ainsi qu'une répartition de ce montant par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement annuels (CP : limite supérieure de la dépense pouvant être mandatée).

Les trois opérations suivantes sont concernées par le dispositif :

- extension de la halte- garderie
- groupe scolaire du Centre
- Siège 1 Salle Culturelle

Aussi, il vous est proposé :

Vu le code GCT et notamment les articles L2311-3 et R2311-9.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires tenu lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2010,

D'approuver les AP/CP présentés dans le tableau ci-dessous :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2010	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2010)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2010) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2010 (2)	Restes à financer de l'exercice 2011	Restes à financer (exercices au-delà de 2011)
Centre gr.s	1 420 000.00	100 000.00	1 520 000.00	270 435.37	1 249 564.63	0.00	0.00
Ext. Halte g	500 000.00	0.00	500 000.00	0.00	200 000.00	300 000.00	0.00
Salle Culturelle	0.00	1 000 000.00	1 000 000.00	0.00	200 000.00	800 000.00	0.00

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Subvention annuelle au Syndicat d'Initiative

Rapporteur : Monsieur Le Président

Comme il est de tradition, le Syndicat d'Initiative a prévu, en partenariat avec la Ville, l'organisation d'un certain nombre de manifestations en 2010: la cavalcade du 28 mars, la fête de l'Europe des 7, 8 et 9 mai, la fête de la Musique du 20 juin, la semaine des Arts, les peintres dans la Ville, Toute la Ville marche, etc...

Afin de lui permettre de faire face aux frais d'organisation, il est proposé d'attribuer au Syndicat d'Initiative une subvention de 22 000 €.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574/025

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : (Mme PIETTE, présidente du
ADOPTE Syndicat d'Initiative s'étant
retirée de la salle)

Interventions :

Monsieur LACAN demande quel était le montant de la subvention accordée l'an passée, Monsieur le Président lui répond que le montant était identique c'est-à-dire 22 000 €.

Madame la présidente du Syndicat d'Initiative est invitée à regagner la Salle du conseil municipal à l'issue du vote.

4) Subvention annuelle à l'Amicale du Personnel Municipal et de la Régie d'Electricité

Rapporteur : Monsieur le Président

L'Amicale du Personnel Municipal et de la Régie d'Electricité sollicite la subvention annuelle de fonctionnement. Cette subvention permet notamment à l'Amicale de faire face à l'organisation de l'Arbre de Noël.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 15 000 € pour l'année 2010.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du Budget Principal 2010

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Monsieur le Président précise qu'une somme de 14 500 € leur avait accordée en 2009.

5) Subventions aux associations 2010

Rapporteur : M. le Président

1) L'amicale pour le don du sang de Creutzwald et environs organise, plusieurs fois par an, des collectes de sang, sur Creutzwald et sa région. Elle doit faire face, chaque année, à des frais de fonctionnement incompressibles. C'est pourquoi, elle sollicite une subvention de 500 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à ladite association.

2) Le Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de la Moselle sollicite une subvention pour la tenue de ses permanences au Foyer du Centre.

Comme par le passé, il est proposé de prendre en charge le montant de la location annuelle, soit 315 € et d'attribuer à ladite association une subvention correspondante.

3) Une nouvelle association « Cercle d'Histoire Locale Creutzwald » vient de se constituer. Elle sollicite une subvention de fonctionnement pour couvrir les frais divers occasionnés par ses activités en cours.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à ladite association.

Les dépenses ci-dessus seront imputées sur le compte 6574 du budget principal 2010.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Monsieur le Président présente succinctement les diverses activités du Cercle d'histoire locale : le travail en collaboration avec les voisins allemands, le projet de chemin historique, les préparations des manifestations du bicentenaire...

6) Acceptation indemnités de sinistre

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD – Adjoint au maire

Conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a accepté le montant des indemnités de sinistre versées à la commune à savoir :

Ecole de musique

En date du 19 novembre 2009, une vitre située en façade d'une cage d'escaliers a été brisée. Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Les travaux de remise en état ont été effectués par la société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 357.01 € TTC.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique.

Vestiaires du Stade de la Houve

Les travaux de remplacement d'une vitre située en partie haute d'une porte d'issue de secours ont été effectués par la Société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 143.76 € T.T.C.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil prend acte.

7) Acceptation indemnités de sinistre

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD – Adjoint au maire

En date du 22 décembre 2009, un véhicule a endommagé du mobilier urbain au droit de l'intersection rue de Carling, rue des Verriers, soit :

- 3 barrières de rue type METROPOLIS
- 3 potelets type METROPOLIS
- 1 corbeille de propreté type URBINO

Le constat amiable d'accident automobile établi suite au sinistre et la facture correspondant à la remise en état des lieux ont été transmis à la CIADE qui propose une indemnisation de 3 183.67 € soit le montant total des travaux de réfection.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 3 183.67 € proposée par la CIADE, signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Monsieur PEXOTO demande à Monsieur le Président quel est le bilan de la tempête du 28 février 2010.

Monsieur le Président présente un état des lieux :

- *la circulation a été coupée route de Lauterbach en raison de la chute d'arbres sur la chaussée ;*
- *des pins et des épicéas sont tombés Avenue Debussy ;*
- *des pins et des acacias sont tombés sur les deux rives du plan d'eau ;*
- *un hêtre est tombé en travers de la chaussée chemin de l'Hôpital ;*
- *un pin est tombé en travers de la chaussée rue des champs ;*
- *au niveau du secteur COSEC plusieurs pins sont tombés ;*
- *deux épicéas sont tombés rue de Grenoble ;*
- *au niveau du cimetière et de l'école Marie Curie des arbres sont également tombés ;*
- *s'agissant de la panne d'électricité la ligne 63 000 volt a été touchée au niveau de la rue des champs provoquant une coupure d'électricité d'environ 1h30 ;*
- *la toiture du Lycée Romain Roland a ondulé mais ne s'est envolée ;*
- *sur la forêt communale c'est environ 300 m³ de bois qui se trouvent à terre.*

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Monsieur David GOETZ à Valmont
Lots 7 ; 15 ; 20 et 22
Section 33 n° 440 « rue de la Gare » avec 13 ares 48
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- CHEMO TECHNIQUE S.A. à Creutzwald
Section 20 n° 196/8 « Puits Barrois » avec 16 ares 52
Section 20 n° 214/8 « Puits Barrois » avec 0 are 62
Section 20 n° 239 « Puits Barrois » avec 33 ares 05
Section 20 n° 240 « Puits Barrois » avec 3 ares 36
Section 20 n° 241 « Puits Barrois » avec 2 ares 17
Section 20 n° 242 « Puits Barrois » avec 0 are 29
Section 20 n° 243 « Puits Barrois » avec 0 are 03
Section 20 n° 244 « Puits Barrois » avec 7 ares 21
Section 20 n° 245 « Puits Barrois » avec 6 ares 45
Section 20 n° 247 « Puits Barrois » avec 0 are 05
Section 20 n° 248 « Puits Barrois » avec 0 are 28
Section 20 n° 253 « Puits Barrois » avec 37 ares 61
Section 20 n° 254 « Puits Barrois » avec 0 are 32
De sol et bâtiment à usage industriel et bureaux
- Communauté de Communes du Warndt à Creutzwald
Parcelle de 3ha 47a 15ca à prélever sur la parcelle
Section 20 n°295/4 « ZIL » avec 3ha 57a 12ca
De sol à usage industriel
- SCI 6T à Creutzwald
Section 42 n° 389/17 « rue de la Mine » avec 3 ares 89
De sol et bâtiment à usage industriel
- Mme Vanessa KIRCHMANN et M. Thierry KRAEMER à Creutzwald
Section 3 n° 64 « 67 rue Nassau » avec 5 ares
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- M. Jean-François KIHN à Creutzwald
Section 2 n° 10 « 2 rue Nassau » avec 3 ares 40
De sol et bâtiment à usage d'habitation et commercial
- Consorts SKWERES à Creutzwald
Section 10 n° 324 « Garang » avec 9 ares 88
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts WEBER, SCHOETTEL et SANAVIO
Section 24 n° 107 « Nussgarten » avec 13 ares 31
De sol
- Consorts SZYMOS à Creutzwald
Section 32 n° 574/22 « rue de Bordeaux » avec 6 ares 28
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts DIVO à Scy-Chazelles
Section 12 n° 227/19 « rue des Alouettes » avec 5 ares 95
De sol et bâtiment à usage d'habitation

2) Cession de terrain aux époux ARL Christian

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Les époux ARL Christian, domiciliés 57 rue de la Croix à CREUTZWALD, ont fait savoir leur intention d'acquérir la parcelle section 8 n° 36 « rue de la Croix » avec 15 ares 67 de terre.

Cette parcelle qui appartenait à la famille ARL depuis de longues années, a été cédée à la commune par l'un des héritiers. Ce terrain classé en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme est enclavé de toutes parts par des propriétés privées.

La vente de cette parcelle n'aura aucune incidence sur la réserve foncière.

Le Service des Domaines a fixé, par courrier en date du 15 septembre 2009, le prix à 1 050 € l'are. Les frais liés à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande des intéressés, au prix établi par le Domaine, soit 1 050 € l'are, les frais inhérents étant à la charge des acquéreurs.

Et d'autoriser Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

III. MARCHES ET TRAVAUX

1) Aménagement et rénovation du groupe scolaire du Centre – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre – Communication

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Nous avons confié au cabinet d'architecte WOJTYCZKA Gérard et son Equipe le marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement et de rénovation du groupe scolaire du Centre.

Conformément à l'article 14 du C.C.A.P. prescrivant que le coût de réalisation des travaux est fixé par avenant,

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place de l'avenant n° 2 fixant le coût de réalisation des travaux à 1 003 422.62 € T.T.C. Le montant des honoraires du maître d'œuvre est inchangé.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

Interventions :

Monsieur PEXOTO est perplexe par rapport aux avenants car un marché initial est alloué et ensuite des avenants sont systématiquement signés.

Monsieur le Président précise que pour le moment rien n'a encore augmenté et qu'il est obligé de passer un avenant en conseil municipal pour fixer le coût des honoraires.

2) Réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang – Avenant n°1 au marché du lot n°3 étanchéité – Communication

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Par marché négocié en date du 7 janvier 2009 nous avons confié à l'entreprise ETANDEX d'ORSAY (Agence de la Wantzenau), les travaux du lot N° 3 « Etanchéité » à réaliser dans le cadre de l'opération de réhabilitation du château d'eau et des installations de production et traitement d'eau potable Garang.

Au fur et à mesure de l'évolution du chantier il s'est avéré nécessaire de modifier des prestations eu égard à des contraintes et situations qui pour certaines ne pouvaient être mises en évidence lors de la phase diagnostic de l'opération (éléments immergés, sondage en hauteur...).

Ces adaptations ont systématiquement fait l'objet d'ordres de service et de prix nouveaux : il en résulte une moins-value de 5 325.72 € H.T.

L'incidence financière sur le marché s'établit comme suit :

-	Montant H.T. du marché initial	229 758.90 €
-	Montant H.T. de l'avenant n° 1	- 5 325.72 €
-	Nouveau montant H.T. du marché	224 433.18 €
	TVA 19.6 %	43 988.90 €
	Montant T.T.C.	268 422.08 €

soit une minoration de 2.3 % par rapport au marché initial.

Par ailleurs, la modification tardive du support d'antennes des opérateurs téléphoniques ORANGE et S.F.R. a nécessité le report de la phase étanchéité coupole du réservoir au printemps prochain et induit une adaptation du délai de réalisation.

Monsieur le Maire a mis en place et signé ledit avenant dans le cadre de la délégation de pouvoir du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009.

Monsieur le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte.

3) Contrats d'entretien du système de détection incendie :

- Hôtel de Ville
 - De la Salle Baltus le Lorrain
 - COSEC Garang
- Communication**

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

Les contrats d'entretien des systèmes de détection incendie de l'Hôtel de ville et de la Salle polyvalente Baltus le Lorrain sont arrivés à terme en décembre 2009 et doivent être renouvelés.

D'autre part, conformément à l'article MS 58 du règlement de sécurité contre l'incendie, le système de sécurité incendie mis en place au Cosec Garang lors des travaux de rénovation, doit faire l'objet d'un contrat de maintenance.

Conformément à la délégation de pouvoir en date du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a confié à la société CHUBB SECURITE, 4 allée de Longchamp à 54600 VILLERS LES NANCY, titulaire des contrats précédents, les contrats d'entretien du système de détection incendie suivants :

-	Hôtel de ville :	pour un montant de 1 098.14 € TTC/an (maximum 4 ans)
-	Salle Baltus le Lorrain :	pour un montant de 7 731.77 € TTC/an (maximum 6 ans)
-	Cosec Garang :	pour un montant de 654.21 € TTC/an (maximum 4 ans)

Ces contrats prennent effet au 1^{er} janvier 2010 et sont conclus pour une durée d'un an et renouvelables par reconduction expresse.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

4) Création d'une structure multi accueil / Autorisation de dépôt du permis de construire

RAPPORTEUR : Mr Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une structure multi accueil à destination de la petite enfance nous seront amenés à réhabiliter l'immeuble sis 8 rue de Carling, qui abrite aujourd'hui la halte d'enfants. Cette opération permettra d'étendre les possibilités d'accueil des 0/6 ans de 20 à 35 places.

A cette fin et compte tenu des dispositions de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article R 423-1 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation de cette opération, de signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Monsieur le Président précise que ce dossier a déjà été évoqué l'an dernier lors de l'acquisition de l'étude de Maître Mazerand, maintenant il faut mettre les choses en œuvre pour réaliser le multi accueil.

Madame FALLETTA demande quelle sera la destination de l'ancien commissariat de la rue de Carling.

Monsieur le Président répond qu'il rencontrera prochainement le service des domaines et de l'Intérieur pour savoir quelle destination pourra être envisagée pour ce bâtiment et si une opportunité se présentait on la saisira.

IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Politique de la Ville – Croix Rouge – Subvention

Rapporteur : Madame Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

La délégation locale de la Croix Rouge souhaiterait mettre en place une action collective en partenariat avec le service social du Conseil Général en faveur des personnes à revenus modestes.

L'objectif du projet est de permettre la réappropriation de l'image de soi, premier pas vers une insertion sociale et/ou professionnelle.

L'action répondra à des besoins constatés et visera 60 personnes qui seront divisées en 4 groupes.

Chaque groupe fonctionnant sur un trimestre, la durée de l'action correspondra à une année.

Les séances se composeront de partie théorique, de travaux pratiques et d'une séance de relaxation.

Si les intervenants sont des professionnels bénévoles, le support de l'action est constitué de produits consommables et non consommables représentant un budget de 2150€.

Une demande de subvention d'un montant de 1450 € a été soumise au Conseil Général et de 700 € à la Ville de Creutzwald.

Cette action sera également soumise à la Préfecture dans le cadre du CUCS de Creutzwald.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accorder, au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 700 € à la délégation locale de la Croix Rouge afin de mettre en place ladite action, ou de financer à même hauteur dans le cas où la subvention CUCS serait refusée ou diminuée et cela sous réserve de l'accord de la subvention du Conseil Général ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du Budget Principal.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Monsieur PEXOTO demande si le financement du Conseil Général est acquis. Madame JACQUEMIN répond que cela devrait être le cas.

2) Ecole Schweitzer – Projet Arts visuels – octroi de crédits.

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, première adjointe au Maire

Le pôle scolaire Schweitzer à vocation artistique a sollicité auprès de l'Education nationale une aide pour son projet d'école « La représentation du corps à travers l'histoire ».

Ce projet vise à développer une culture commune à l'école et élargir l'environnement scolaire des élèves et lever progressivement les handicaps culturels, sources importantes de difficultés scolaires.

Cette action consiste en un parcours de recherche sur la « représentation du corps à travers l'histoire » et s'inscrit donc dans le programme d'histoire de l'art. Il s'agit d'une thématique commune à toute l'école depuis la section des tout petits (la classe passerelle) jusqu'au CM2, passant par la réalisation d'œuvres collectives et individuelles en arts visuels.

L'action débutera le 8 mars 2010 pour se terminer en juin avec pour point d'orgue une exposition à la salle Baltus.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la présence d'un intervenant extérieur, spécialisé en arts, agréé par l'Education nationale

Le prix de cette intervention s'élève à 2070 €.

De plus une commande de matériel pour un montant de 1000 € sera nécessaire.

Ce projet n'a pas été validé par la commission de l'Education nationale.

L'équipe pédagogique souhaiterait cependant mener le projet, c'est pourquoi Madame la Directrice sollicite des crédits permettant de prendre en charge l'intervenant extérieur ainsi que du matériel.

Le montant de ces crédits s'élève donc à 3 070 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'octroyer un crédit de 3 070 € à l'Ecole Schweitzer permettant la mise en œuvre du projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette dépense sera imputée sur les comptes 6067/213 et 6188/213 du Budget Principal

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Monsieur LACAN regrette que l'Etat se décharge à nouveau sur les collectivités locales et donc sur le contribuable, mais malgré tout il souligne qu'il s'agit d'un projet fort intéressant.

Monsieur le Président regrette également le retrait de l'Etat mais souligne qu'il ne s'agit que d'un retrait partiel, dans le cadre des projets artistiques et culturels et notamment la classe cirque l'Education Nationale paie des heures aux enseignants pour participer à ce projet et la municipalité accorde une subvention pour le paiement de l'intervenant extérieur, il en est de même pour la classe musicale ainsi que pour la classe arts visuels.

Selon Monsieur PEXOTO le problème n'est pas de jeter la pierre à l'Education Nationale mais de nous mettre au pied du mur. Il souligne aussi tout l'intérêt du projet.

V.AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

1) Concours « Semaine des Arts » 2010

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

A l'instar des années précédentes un concours sera organisé dans les établissements

Scolaires de la ville dans le cadre de la semaine des arts. Les productions seront exposées à la salle Baltus le Lorrain du lundi 07 juin 2010 au vendredi 11 juin 2010. Le thème proposé cette année sera : Creutzwald – ses édifices – son plan d'eau – son église etc. selon la technique du pointillisme de Seurat.

Le règlement du concours reste inchangé.

Il est proposé au conseil Municipal de reconduire les crédits suivants :

- 77 € par école maternelle
- 122 € par école élémentaire
- 152 € par collège

Les récompenses s'établissent comme suit pour chaque type d'école :

1 ^{er} prix	: 230 €
2 ^{ème} prix	: 152 €
3 ^{ème} prix	: 122 €
Prix de participation	: 77 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les dépenses nécessaires sont inscrites au Budget Primitif 2009.

Les crédits au compte n° 6067 du budget principal

Les récompenses au compte n°6714 du budget principal

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

Interventions :

Madame KEDINGER demande en quoi consiste la technique du pointillisme de Seurat. Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'une technique datant de la seconde moitié du 19^{ème} siècle reposant sur la décomposition de la lumière blanche.

VI. Régime minier

Monsieur PEXOTO propose d'adopter une motion portant sur la suppression de l'article 2-2 B régissant le fonctionnement du régime minier.

Le texte est le suivant : « le Conseil Municipal de Creutzwald, réuni ce lundi 1^{er} mars, dénonce le nouveau mauvais coup gouvernemental porté contre la corporation minière. Par décret du 31 décembre 2009, paru le 4 janvier au JO, le gouvernement supprime l'article 2-2B régissant le fonctionnement du régime minier. Il fait partie des acquis et des particularités minières, concourant à la gratuité des soins d'une population âgée, éloignée de l'offre de soins, souffrant de multiples pathologies.

Cet article découlait de la volonté des caisses de sécurité sociale minière (SSM) de continuer à assurer le meilleur accès aux soins notamment par la prise en charge des transports pour accéder aux médecins spécialistes, aux chirurgiens dentistes, à tous actes techniques et aux cures dont ont besoin les veuves, les anciens mineurs et leur famille.

Cette suppression va laisser beaucoup d'affiliés sans offre de santé accessible et risque de les conduire à devoir renoncer à se soigner, ce qui est intolérable.

Malgré les engagements officiels de garantie de la gratuité des soins et ce jusqu'au dernier affilié, ce décret est une attaque directe aux droits et acquis de la corporation minière.

Le conseil municipal demande le respect des termes du pacte charbonnier et exige l'annulation immédiate du décret ».

Monsieur Lacan regrette de n'avoir pas eu le texte et le groupe socialiste s'est abstenu au moment du vote.

La motion est adoptée.

VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- *Monsieur le Président invite le Conseil municipal à participer à différentes manifestations :*
 - o *le 8 mars à 19 h au Foyer Neuland dans le cadre de la journée de la femme ;*
 - o *au concert vocal organisé par la Conférence saint Vincent de Paul le 7 mars 2010 ;*
 - o *au concert franco-allemand à Uberherrn le 13 mars ;*
 - o *à la cavalcade le 28 mars.*
- *Le groupe d'entraide Le Temps du Lien remercie le Conseil municipal pour son soutien et sa disponibilité pour l'association.*
- *Le Secours populaire Français remercie le Conseil municipal pour sa contribution au développement des actions de solidarité.*
- *Le Gecnal du Warndt remercie le Conseil municipal pour la subvention accordée.*

- *La Batterie Fanfare remercie le Maire pour le soutien technique et personnel lors du gala du 25^{ème} anniversaire et remercie le Conseil municipal pour la subvention de fonctionnement accordée.*
- *Le Service départemental d'incendie et de secours informe le Conseil municipal qu'un véhicule d'interventions diverses d'une valeur de 17 000 € a été affecté au centre d'intervention du secteur de Creutzwald.*
- *Les classes de CM1 et CM2 de l'école biculturelle La Houve remercie le Conseil Municipal pour l'aide financière accordée pour leur projet pédagogique ski.*
- *Monsieur le Président informe le Conseil que l'intervention de Monsieur Kempfski se fera après les élections régionales, concernant la TNT.*
- *Monsieur le Président rapporte au Conseil municipal la question écrite posée par le parlementaire Marc Philippe DAUBRESSE et la réponse donnée par le Ministre de l'Intérieur sur la tenue de conseils municipaux décentralisés : « l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales n'autorise pas néanmoins un conseil municipal à changer le lieu des séances à son gré. La stabilité de la salle des séances du conseil, qui doit remplir les conditions de neutralité, d'accessibilité et de sécurité requises par la loi, préserve la publicité réelle des réunions de l'assemblée délibérante en évitant des changements inopportuns de lieu de réunion, qui sont de nature à vicier les délibérations».*
- *Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 29 mars 2010, à 19 heures.*

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.